



FORMATION

INSTRUCTION DE TRAVAIL

Date :

10/11/2020

OBJET :

Règles de procédure pour l'inscription aux stages universitaires et sectoriels à la STIR.

Dans le cadre de l'organisation digitale de demande de stage quelque soit sa nature, il est décidé d'instaurer les instructions suivantes :

R 1	Il est strictement interdit de recevoir des demandes de stages à la STIR par porteur.
R 2	Les inscriptions des stages sont obligatoirement faites sur le site web de la STIR à l'espace stage.
R 3	Chaque demandeur de stage individuel ou binôme est prié de remplir le formulaire sur site www.stir.com
R 4	Le moyen de communication pour toute demande de stage ou d'information et avoir la réponse aux demandes de stage est le mail « cfp.stages@stir.com.tn »
R 5	<p>Chaque demandeur de stage doit joindre à sa demande en ligne les pièces jointes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Copie de la demande électronique sur site <u>(num CIN-DE)</u>- Copie scannée d'une Photo identité récente <u>(num CIN-PHO)</u>- Copie scannée de la Carte identité nationale. <u>(num CIN-CIN)</u>- Copie scannée de la dernière relevée des notes <u>(num CIN-RN)</u>- La demande de stage scannée <u>(num CIN-DS)</u>- En cas de stage PFE, Master, Doctorat, il faut joindre un document word mentionnant des propositions de sujet (minimum 02). <u>(num CIN-SUM)</u>- Les sujets de mémoire retenus ne doivent pas être rédigés pour les 03 dernières années (DECISION DE LA STIR) <p>NB : chaque pièce électronique porte obligatoirement le numéro CIN.</p>
R 6	En cas d'octroi d'une bourse, le bénéficiaire doit mentionner son numéro de carte postale e-dinar valide.
R 7	Les stagiaires peuvent postuler sur site web pour des sujets de mémoires proposés par les encadreurs de la STIR.
R 8	Les sujets de mémoire font l'objet d'un accord des encadreurs de la STIR selon la spécialité et la disponibilité.
R 9	Les mémoires doivent faire l'objet d'une convention conformément au décret gouvernemental numéro 929 daté du 09/11/2018.
R 10	Les réponses aux demandes de stage font l'objet d'un retour e-mail.

Cette instruction prend effet à compter de **10/11/2020**.

Le Directeur

Mr Iadh Kechiche